

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 juin 2010 à 19h30, au Club Nautique St-Louis, 360, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCE MOTIVÉE :

- Monsieur Jocelyn Boivin, Conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

8128- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2010 en y ajoutant cependant le point suivant :

1. Informations sur les collectes sélectives et matières résiduelles

8129- Acceptation des procès-verbaux des délibérations des séances des 17 mai et 10 juin 2010

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 17 mai et 10 juin 2010, tel que préparés.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8130 –Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2010;
- Conciliation bancaire au 31 mai 2010;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2010 ;

8131-Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 1000121 à 1000158 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

8132 - Rapport de l'inspecteur

Monsieur Bourgault dépose son rapport du mois de mai 2010 pour des demandes de permis pour des travaux d'une valeur de 560 300 \$.

Il mentionne également que des tests d'analyse d'eau ont été faits au 524 Chemin Thomas-Maher et il n'y a aucun problème, on n'a pas à s'inquiéter.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mai 2010.

8133- Rapport de la directrice générale

a) Chapelle Saint-Louis

Les messes sont commencées à la Chapelle et il y a plus de monde cette année qui y assiste. Une toilette chimique a été ajoutée à l'extérieur et une évaluation technique de la bâtisse sera faite et un bilan de santé sera émis à la fin de l'été. Un rapport sera alors remis à la Ville concernant la poursuite des activités à la Chapelle et la possibilité d'offrir la Messe de minuit à Noël.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

b) Subvention Hydro-Québec

Madame Viviers mentionne que suite à l'achat des trois (3) frigidaires du Club Nautique, elle a reçu un remboursement de 180 \$ de Hydro-Québec puisqu'ils ont récupéré les trois (3) vieux frigidaires.

De plus, pour ce qui est de la subvention de Hydro-Québec, nos résultats sont actuellement de 780 \$ d'accumulés

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

8134 – Lignage de la route et Teinture des abris postaux

Monsieur Bourgault fait part aux membres du Conseil que les travaux de lignage ont été faits aujourd'hui. Il mentionne également que les travaux de teinture des abris postaux devraient également commencer bientôt.

8135 – Acceptation d'une dérogation mineure au 488 Chemin Thomas-Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 488 Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 9 juin 2010;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 488, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- permettre l'agrandissement de la résidence principale avec un empiètement sur la rive d'environ 1,2 m. c'est-à-dire à 13,8 m. du niveau des hautes eaux alors que la marge minimale à respecter est de 15 m. minimum. Le tout tel que requis par les dispositions de l'article 3.3.5.1 du *Règlement de zonage no 94.117*

- et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8136 –Acceptation d’une dérogation mineure au 230, Chemin Thomas-Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d’une demande de dérogation mineure pour la propriété du 230 Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph;

ATTENDU QU’un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 3 mai 2010;

ATTENDU QU’aucune personne intéressée n’a manifesté d’opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l’unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 230, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- permettre de régulariser le bâtiment principal existant empiétant sur la rive à deux endroits distincts pour un total de 28.6 mètres carrés, tel que requis par les dispositions de la *Politique de protection des rives et du littoral*.

- et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

8137 –Acceptation d’une dérogation mineure au 1050, Chemin Thomas-Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d’une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1050 Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph;

ATTENDU QU’un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 12 mai 2010;

ATTENDU QU’aucune personne intéressée n’a manifesté d’opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l’unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 1050, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- permettre l’installation d’un quai temporaire dont les travées parallèles à la rive seront de 17 mètres au total alors que la longueur maximale en vertu des dispositions de l’article 3.5.3.21 du *Règlement de zonage no 94-117*, est de 7.5 mètres.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

8138 –Suivi du dossier du 228, Chemin Thomas-Maher.

Monsieur Bourgault présente aux membres du Conseil des documents dont une lettre adressée au propriétaire du 228 Chemin Thomas-Maher pour ne pas avoir respecté les plans déposés lors de la demande de permis.

Après discussion, il est convenu d'écrire au propriétaire et de l'informer que compte tenu qu'il ne respecte pas la hauteur moyenne de 11 mètres et que les travaux semblent définitifs, il doit arrêter les travaux et se conformer immédiatement aux plans et devis soumis avec la demande de permis initiale.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne l'autorisation à Madame Viviers de transmettre au propriétaire dudit terrain, deux constats d'infractions soit un premier pour avoir fait du remblai sans permis et un deuxième pour avoir continué les travaux malgré la suspension émise par l'inspecteur municipal.

8139 –Dossier 878, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Denis Bourgault mentionne que le propriétaire du 878 Chemin Thomas-Maher a demandé un permis pour ériger une clôture de huit pieds le séparant de son voisin. La norme pour les clôtures est d'un maximum de cinq pieds donc le C.C.U. recommande de s'en tenir à la norme de cinq pieds.

8140- Suivi du dossier du 158, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault mentionne au Conseil qu'il a émis un permis pour faire une terrasse sur le toit du garage à bateau du propriétaire.

Après discussion il a été convenu de demander une opinion à nos procureurs puisque la définition d'une terrasse n'était pas claire. Il faudra donc demander au propriétaire de suspendre ses travaux pour le moment.

8141 – Suivi du dossier 72, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault mentionne que les travaux avancent normalement sur la propriété du 72 Chemin Thomas-Maher et qu'il les surveille de près afin que tout soit conforme.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8142 – Suivi du dossier 432, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault mentionne que les procureurs de chacune des parties sont en négociation pour tenter de régler ce dossier. Il nous fera rapport lors de la prochaine séance du Conseil.

8143 – Suivi du dossier 854, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault explique aux membres du Conseil qu'il s'est rendu sur la propriété du 854, Chemin Thomas-Maher pour une branche d'un ruisseau qui ne semble plus couler et dont le propriétaire voudrait le bloquer. Après explication et discussion, il a été convenu que ça pourrait être permis aux conditions suivantes :

1. Fournir une étude d'impact (capacité du futur cours d'eau à absorber le débit du tuyau de 1200 mm du Chemin Thomas-Maher;
2. Fournir un plan précis des surfaces touchées par les travaux à réaliser pour obturer et agrandir s'il y a lieu le futur cours d'eau;
3. Définir les types de matériaux pour réaliser ces travaux (déblai et remblai);
4. Fournir un rapport d'ingénieur signé pour les trois (3) premiers points;
5. Obtenir des engagements signés par les propriétaires concernés (lots 860-260, 860-261 et 860-898) pour assumer entièrement la responsabilité de tout dommage susceptible de survenir ultérieurement en relation avec la fermeture de cette branche du cours d'eau;
6. Obtenir des engagements signés des propriétaires des deux lots voisins (860-261 et 860-898) à ne pas remblayer le lit de cette branche du cours d'eau qui sera fermé, même si après approbation, ce lit ne sera plus un cours d'eau.

8144 – Simultanéité des élections scolaires et municipales

La Commission Scolaire de la Capitale nous demande d'adopter une résolution afin que les élections scolaires et municipales aient lieu en même temps. Comme nous n'avons pas d'élections scolaires au lac, nous n'avons pas à le faire.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8145 – Rapport trimestriel pour le Service de protection contre les incendies et premiers répondants de janvier à avril 2010.

Madame Viviers dépose le rapport du Service des incendies pour le 1^{er} trimestre. Il n'y a eu que deux événements soit une alarme incendie et un arbre tombé sur des fils déclenchant un incendie dans un poteau d'Hydro-Québec.

8146 – Signature d'une entente avec Ville de Ste-Catherine de la Jacques-Cartier pour échantillonnage d'eau durant la période estivale.

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable Q-2, r.18.1.1*, la Ville de Lac-Saint-Joseph a l'obligation de prélever et faire analyser des échantillons d'eau potable en saison estivale, pour le Club Nautique St-Louis puisque son réseau dessert de l'eau potable à une clientèle de plus de 20 personnes;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville doit engager ou prendre entente avec du personnel accrédité selon les exigences du ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède l'expertise nécessaire;

ATTENDU QU'il ne s'agit que de prélever deux échantillons d'eau par mois pour la période du 15 juin 2010 au 15 septembre 2010;

ATTENDU la proposition préparée par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la signature d'une entente entre les deux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010 moyennant la somme de 530 \$ incluant les frais d'administration de l'entente.

8147 – Assises annuelles de la Fédération Québécoise des municipalités les 1^{er} et 2 octobre 2010

Madame Viviers remet aux membres du conseil une invitation au Congrès de la FQM qui se tiendra à Québec les 1^{er} et 2 octobre 2010. Si les membres veulent y assister ils n'auront qu'à remettre le formulaire d'inscription au bureau de la Ville pour que Madame Viviers puisse les acheminer.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8148 – Demande d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal 2010-2011.

Madame Viviers mentionne aux membres du Conseil qu’elle a reçu les formulaires de demande d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal 2010-2011 transmis par notre député provincial, Michel Matte.

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l’unanimité que ce Conseil donne l’autorisation à Madame Viviers de compléter les formulaires de demande nous rendant admissible à une subvention pour l’amélioration du réseau routier municipal 2010-2011.

8149 – Transfert de la taxe d’essence

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

8150 –Rencontre des conseils municipaux le samedi 26 juin 2010

Monsieur Bédard invite les membres du Conseil à participer à une rencontre avec les conseils municipaux le samedi, 26 juin 2010.

8151- Information sur la collecte sélective et matières résiduelles

Monsieur Jacques Tessier informe les membres du Conseil qu’il a assisté à une réunion concernant la collecte sélective et les matières résiduelles. Le contrat sera renouvelé pour 5 ans le 1^{er} janvier 2011. On parle déjà de bacs verts obligatoires pour janvier 2012.

Collecte sélective : Un nouvel entrepreneur Gaudreau Environnement. Pas de changement soit une collecte aux 2 semaines.

Ordures : Ce sera le même entrepreneur soit Services Matrec. Pas de changement pour 2011. Collecte mécanisée à compter du 1^{er} janvier 2012, donc obligation pour le contribuable de se munir d’un bac. Collecte aux deux semaines l’hiver et aux semaines l’été.

Une décision concernant la collecte de matières putrescibles sera prise plus tard. Nouvelle technologie présentement à l’étude.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8152- Levée de la séance

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h45.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire